

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

Président : M. Alan TORSELLETTI

Présents-es : Mmes Rachel BOURQUIN GUIDI, Simone BOWMAN, Josiane CHAIGNAT
Bénédicte DE RAEMY, Cécile FOURNIER, Odette HABİYAKARE, Maude RAMAZZINA et
Fabienne TRONO

MM. Hervé BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Stéphane
HILTY, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON (Vice-président), Valentin SAVIGNY et Olivier
SCHEIB

Conseil administratif : M. Steve DELAUDE, Maire
Mme Prisca WASEM et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs

Secrétaire : M. Jacques NIERLE

Excusée : Mme Jennifer MEIER

Procès-verbaliste : Mme Véronique Preti

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 16 septembre 2021.....	2
B. Communication du Bureau du Conseil municipal	2
1. Prise de position du Conseil municipal suite à diverses décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 15 septembre 2021.....	2
2. Dates des séances du Conseil municipal en 2022.....	2
C. Rapport de commissions	3
1. Rapport de la Commission des affaires sociales concernant le versement de subventions aux associations selon le budget 2021	3
D. Propositions du Conseil administratif	3
1. Présentation du budget communal 2022	3
E. Communications du Conseil administratif	7
1. Informations diverses	7
a) Bicentenaire : point de situation	7
b) Retour de la séance du 7 octobre dernier avec les associations communales	8
c) ZeroWaste.....	8
d) Dépassement de crédit pour un achat de verres Perly-Certoux	8
F. Propositions individuelles et questions	8
1. Sortie 2022 du Conseil municipal	8
2. Versements de la solde de sapeurs-pompiers volontaires	8
3. Information des commissions dans les organes officiels de la commune.....	9
4. Départ de M. M. Tessari de sa charge de commandant de la Cie des sapeurs-pompiers.....	9
5. Passage piéton rte de St-Julien devant le centre médical de Perly-Certoux	9
6. Nouvelle agence postale chez Zio.....	9
7. Numérisation des documents de la séance	9
8. Passage des ambulances françaises par la route de Certoux	10

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et excuse l'absence de Mme Jennifer MEIER. Il salue la présence des membres du Conseil administratif. Il ajoute qu'il n'y a personne dans le public. Il ouvre la séance à 20h.

Juste avant d'aborder l'ordre du jour, il propose un hommage à la mémoire de M. Claudio Deuel, ancien conseiller municipal de 1999 à 2011, décédé subitement le 14 juillet 2021. Il passe la parole à M. Mouton.

M. Mouton rappelle le choc qu'a causé l'annonce de ce décès subit. Il rappelle l'humanité de M. Deuel, sa profession qui l'a conduit à devenir « Monsieur Jeunesse » de la Ville de Genève. A Perly, il a participé à la fondation de l'association Assemblage, des activités qui dénotent la préoccupation de M. Deuel pour les autres. M. Mouton invite l'assemblée à se lever pour une minute de silence en son hommage, avec une pensée pour son épouse Christiane et ses filles Zoé et Léa.

L'assemblée se lève pour faire une minute de silence.

Le Président remercie M. Mouton pour ses mots et ouvre l'ordre du jour.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 16 septembre 2021

Le Président relève que ce procès-verbal a été établi sur la base d'un enregistrement. Des membres du bureau et du Conseil administratif souhaitant corriger des éléments, le Président propose de le voter la prochaine fois. Il invite les membres qui ont des modifications de fond à le faire maintenant.

Deux membres font part de modifications qui sont intégrées dans la version qui sera soumise lors de la prochaine séance. Mme Bourquin Guidi, qui avait fait état lors de la dernière séance d'un fait relatif à une subvention pour le club qu'elle préside, souhaite signaler que sa demande a été honorée depuis.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 16 septembre 2021

Le compte rendu des décisions et délibérations sera également adopté lors de la prochaine séance.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du Conseil municipal suite à diverses décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 15 septembre 2021

Le Président rappelle que ce sont des décisions qui sont soumises au droit de veto du Conseil municipal selon l'art. 79 de la Loi sur l'administration des communes. Il précise que le SIACG est le service informatique des communes genevoises, sauf la Ville de Genève.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter comme suit :

Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 15 septembre 2021 relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, au SIACG, d'une subvention de 2.2 millions de francs pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres.

Comme M. Cheyroux fait part de son incompréhension sur la formulation qui ne semble pas refléter la réalité, plusieurs membres expliquent que refuser le droit de veto revient à accepter l'objet.

2. Dates des séances du Conseil municipal en 2022

Ce point n'apporte pas de discussion. Les dates retenues des séances du Conseil municipal en 2022 sont :

Les jeudi 20 janvier, 24 février, 24 mars, 28 avril (présentation des comptes 2021), 19 mai (adoption des comptes 2021), 23 juin, 22 septembre, 20 octobre (présentation du budget 2023), 17 novembre (adoption du budget 2023) et 15 décembre.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3. Formation des élus organisée par l'ACG à la HEG (Haute école de gestion)

Le Président revient sur cette formation qui a eu lieu le 4 octobre 2021 et indique qu'une poignée d'élus de Perly-Certoux seulement y ont pris part. Il invite les autres élus à ne pas manquer la 2^e session, le 10 novembre 2021. La formation était très intéressante et ouverte à tous les élus du canton. Il partage des points qui l'ont marqué :

- la frustration a motivé plus de 50% des démissions d'élus lors de la dernière législature ;
- le Conseil municipal ne peut pas demander d'information sur les salaires des employés de la commune ;
- selon l'art. 140, al. 1 de la Constitution genevoise, le Conseil municipal ne contrôle pas l'activité du Conseil administratif. Le Président précise, sur ce dernier point, que le Conseil municipal ne peut pas agir comme le Grand Conseil à l'égard du Conseil d'Etat.

Il réitère sa recommandation aux membres d'assister à la séance de formation de novembre.

C. Rapport de commissions

1. Rapport de la Commission des affaires sociales concernant le versement de subventions aux associations selon le budget 2021

Mme Bowman, qui préside la Commission, indique que la Commission devait attribuer encore CHF 13'500.- de subventions à des associations pour l'année 2021, une grande partie de l'enveloppe avait déjà fait l'objet d'une attribution à fin mai. Sur ce montant CHF 2000.- a pu être attribué à une organisation ayant une action à l'étranger, CHF 2500.- à une action d'aide d'urgence et le solde à des associations actives sur Genève. Mme Bowman détaille les associations qui ont bénéficié de subventions et précise que la commission a utilisé la totalité de son enveloppe 2021.

Mme Bowman informe qu'elle a participé le 4 octobre 2021, en compagnie de Mme Habiyakare, à la célébration des 20 ans de la Loi genevoise sur le financement de la solidarité internationale. Genève est le seul canton à avoir une telle loi, ce qui doit provenir de l'esprit international de Genève, qui fixe l'objectif de donner 0,7% de son budget de fonctionnement à l'aide internationale. Mme Bowman ajoute que, même si le canton est le plus actif dans ce domaine, après la Confédération, les montants donnés représentent plutôt 0.2% par an, mais comme les budgets augmentent, l'aide aussi en termes absolus. Le montant total de l'aide s'élève à CHF 20 millions.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter les conclusions du rapport comme suit :

Par 17 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission des affaires sociales sur les subventions aux associations selon le budget 2021, qui attribue CHF 13'500.- à diverses associations actives à l'étranger et à Genève dans le domaine de l'aide sociale.

D. Propositions du Conseil administratif

1. Présentation du budget communal 2022

M. F. Savigny introduit la présentation du budget 2022 en rappelant que les membres ont reçu divers documents pour leur préparation. Il rappelle que le vote du budget portera sur la présentation du budget selon 2 fonctions et 3 natures aux pages 1 à 4 du document de présentation, mais les Conseillers ont également reçu ici une présentation beaucoup plus détaillée avec commentaires (7 positions de fonction/7 positions de nature), pour leur bonne compréhension. Il invite les membres à poser des questions dans le cadre de l'examen de ce document détaillé non public, qui leur a été adressé à titre de membres de différentes commissions.

Ligne 0110.31020.00 Conseil municipal – Honoraires procès-verbaliste : M. Martignoni intervient pour demander que les commissions puissent avoir l'appui d'un-e procès-verbaliste. Il estime que le/la membre qui prend le PV est accaparé sur la prise du PV, son mandat populaire lui demande de participer aux débats et non à l'écriture sur les débats, cela le détourne de sa charge d'élue. Il ne sait pas à quoi correspond le montant de CHF 3000.- mais il serait d'avis de prévoir qu'une commission puisse faire appel à un-e procès-verbaliste, et donc d'augmenter le montant.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. F. Savigny indique que le coût estimé pour une prise de PV est de CHF 400.- à 500.-. Pour lui, la présence d'un-e procès-verbaliste dépend de l'ordre du jour de la commission, une systématisation ne lui semble pas nécessaire.

M. Martignoni ne prône pas la systématisation mais voudrait que les Commissions qui le veulent puissent faire appel à un-e personne externe. Il connaît des communes où leur présence dans les commissions est systématique. Vu le montant avancé par PV, les CHF 3000.- inscrits disent que six séances de commissions pourraient bénéficier d'un-e procès-verbaliste, il voudrait savoir si le Conseil municipal pense que cela suffit.

M. Hilty rappelle que le point avait déjà été évoqué lors de la précédente législature et finalement abandonné. Mais certaines séances sont lourdes, il est important d'avoir l'attention de tous les membres. Il est d'accord de revoir le budget à la hausse.

M. Mouton indique que le besoin n'est pas le même dans toutes les commissions. Il redoute que lorsque le montant de CHF 3000.- sera épuisé, le président de la commission suivante se verra refuser un appui. Si c'est le cas, il est favorable à une augmentation du montant, si ce n'est pas le cas et que, le Conseil administratif confirme que, malgré l'épuisement du crédit, tout-e président-e qui le demande peut bénéficier d'une aide, alors il accepte de laisser le montant tel quel.

M. F. Savigny rappelle que la ligne n'est pas maîtrisée par le Conseil administratif, puisque c'est selon les sujets discutés en commission qu'on pourrait faire appel à une aide. Il propose aux présidents de commission d'indiquer maintenant pour combien de séance ils estiment cette aide nécessaire.

Mme Bowman estime pas nécessaire une aide professionnelle pour la commission des Affaires sociales.

M. Mouton, pour la commission des Bâtiments, indique ne pas non plus avoir ressenti un tel besoin.

Mme Trono, pour la Commission Enfance & Jeunesse, ne l'estime pas non plus nécessaire à ce stade.

M. Gisiger, pour la commission des Finances, rappelle que la commission établir deux fois par an des rapports et non des PV. Il se félicite d'avoir un spécialiste de la finance dans les rangs, qui rédige le rapport. Cela lui serait trop difficile de le faire, avec la gestion des débats.

Tous indiquent qu'ils aimeraient pouvoir faire appel à un-e procès-verbaliste en cas de besoin.

M. Cheyroux estime un peu juste le montant inscrit au budget, au vu des projets à venir, qui s'annoncent touffus, tram, école, etc.

M. Blanchard, pour la Commission de l'Aménagement, informe que par deux fois, un-e procès-verbaliste a tenu le PV de deux séances de commission, au cours desquels des intervenants de l'Etat étaient invités. Il a trouvé l'expérience positive pour lui.

Le Président, qui préside la commission Culture & Loisirs, les sujets débattus permettent la tenue d'un PV par un-e des membres.

M. F. Savigny propose d'inscrire CHF 5000.- dans cette ligne, montant qui ne doit pas être dépensé obligatoirement, mais il a entendu les présidents évaluer les besoins.

M Hilty propose CHF 8000.-, car il redoute un dépassement.

Finalement, le montant de CHF 6000.- est proposé. M. F. Savigny fera inscrire ce montant dans le budget qui sera soumis au vote lors de la prochaine séance.

M. F. Savigny reprend l'examen du budget.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Ligne 1506.000–36120.00 - Service du feu – Dédommagements aux communes, fondations, groupements : M. F. Savigny informe que le SIS, service de la Ville de Genève, va être transformé en un nouveau groupement intercommunal avec entrée en fonction en 2022, ce qui engendre une participation des communes en hausse, soit, pour Perly-Certoux, de CHF 18'800.- par rapport à 2021, participation qui continuera à progresser au cours des prochaines années. L'autre conséquence est que les recettes que Perly-Certoux recevait sur le produit des taxes sur les primes d'assurances incendie, soit CHF 28'000.- en 2021, seront attribuées directement au groupement, l'augmentation nette totale de coût représentant ainsi CHF 47'000.

Ligne 2170.100–31200.02 – Bâtiments scolaires – Electricité : M. Hilty relève une augmentation de 20% entre les comptes 2020 et le budget 2022, il voudrait savoir à quoi cela est dû. M. F. Savigny répond que l'année 2020 n'est pas tout à fait une année type et qu'il faudrait aussi voir le budget 2020 et pas uniquement les comptes.

Ligne 3410.140-31110.00 – Sports et loisirs – Hippocampe Club : M. Cheyroux note l'absence d'une subvention de CHF 1200.-. M. F. Savigny indique que toutes les demandes reçues ont été prises en compte. M. Cheyroux informe avoir envoyé la demande le 4 juillet 2021, à la date dite. M. Savigny propose de revoir le point d'ici au mois prochain.

Ligne 3410.250 – Sports et loisirs – Terrains herbeux stade : Mme Fournier demande pourquoi les lignes qui existent pour l'entretien des terrains de football ne se retrouvent pas de manière équivalente pour l'entretien des courts de tennis. M. F. Savigny répond que chacune des deux importantes associations sportives ont signé une convention avec la commune car elles disposent de bâtiments communaux quasiment de manière exclusive. Les montants indiqués correspondent à l'application de ces conventions. La particularité du Tennis Club, contrairement au Football Club, est que les cotisations des membres du TCPC couvrent les charges d'entretien des terrains, les gros entretiens étant pris en charge par la commune.

La discussion se poursuit sur les conventions qui lient ces clubs sportifs et la commune, M. Gisiger posant la question de savoir comment la buvette est gérée dans la convention avec le FCPC. M. F. Savigny ne s'en occupe pas, les locaux affectés à la buvette et en lien avec l'activité sportive faisant partie des locaux mis à disposition par la commune.

Le Président invite à revenir sur le budget 2022.

M. Mouton se fait confirmer par M. F. Savigny que l'augmentation de la ligne 3420.200-31990.11 Seniors-Cadeaux nocés de mariage et jubilés correspond bien à une augmentation du nombre de destinataires de ces attentions.

M. Cheyroux revient sur la ligne 3410.400–Piscine et demande la raison de la non inscription au budget 2022 d'un escalier amovible pour seniors, d'une installation wi-fi à la piscine et d'un élément de rangement. Mme Wasem répond que la rampe d'accès a été discutée à la mairie mais qu'une telle installation sera examinée dans le cadre du projet de rénovation du groupe scolaire. Par ailleurs, tous ces éléments doivent rester au bord de la piscine, or les bords doivent rester libres pour l'accès rapide des secours en cas de besoin.

Ligne 3240.410 – Parc Quédan : M. Mouton demande ce qu'il en est de l'installation d'un WC public dans cet espace. Mme Wasem répond qu'un WC public est inscrit dans le budget des investissements.

Ligne 6290.000-31090.10 – Transports publics – achat de cartes CFF : M. F. Savigny signale l'ajout d'une troisième carte CFF comme demandé par le Conseil municipal lors de la séance précédente.

Ligne 6290.100 - Mobility : M. F. Savigny indique que l'abonnement à ce véhicule sera résilié à fin janvier 2022, compte tenu de l'absence d'intérêt des habitants pour ce type de mobilité, malgré l'effort de la commune pour redynamiser ce service au cours des derniers mois. La commune recherche une possibilité de remplacer Mobility par une autre prestation de partage de véhicule.

Rubrique 7100.001 - Fontaines : M. Mouton se dit surpris de la différence du prix de l'eau selon la fontaine. M. F. Savigny répond que les montants sont repris des factures de consommation des SIG, les fontaines ayant un débit plus ou moins fort.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Ligne 7201.000-31320.00 - Traitement des eaux usées (entreprise communale)-Honoraires de conseillers externes, experts, Spécialistes : M. Cheyroux relève un report d'étude « des eaux de ruissellement coteau de Certoux » mentionnée en commentaire et demande quelle est son utilité. M. F. Savigny répond que cela porte sur des problèmes d'inondations relevés ces dernières années, qui nécessitent ces analyses, afin de définir l'origine de ces inondations/surcharge des collecteurs.

Chapitre 9 - Finances et Impôts : M. F. Savigny explique globalement que les recettes fiscales ne s'améliorent pas dans le prochain budget ni dans celui de l'année en cours, notamment pour les personnes morales. Il rappelle que toutes les recettes fiscales, sauf celles concernant la Taxe professionnelle, sont gérées par l'Etat, qui oppose le secret fiscal aux communes.

Sous-Total : M. F. Savigny indique qu'un premier sous-total en page 29 du document détaillé présente le résultat d'exploitation budgétisé avant le résultat de l'administration de la fortune et de la dette, soit un total de charges de CHF 11'665'703.- pour des recettes de CHF 10'056'493.-, ce qui conduit à un déficit d'exploitation de CHF 1'609'210.- en 2022 contre 1'361'720.- en 2021.

M. Savigny passe à l'administration de la fortune et de la dette.

Ligne 9630.11-44200.00 – Garage Bourgeois SA – Dividende : Mme Bowman demande sur quoi est calculé le dividende de CHF 200'000.-. M. F. Savigny précise en préambule qu'un dividende ne peut être versé par une société anonyme que sur la base d'un bénéfice qu'une société fait auparavant dans des exercices bouclés. C'est donc en partant du résultat 2021 estimé, basé sur des recettes de loyers et des charges de gestion et financières que ce dividende a été simulé. Répondant à une question de M. Cheyroux, M. F. Savigny rappelle que la société Garage Bourgeois SA est une entité indépendante de la commune et donc pour la comptabilisation de ses recettes et charges, et que cette mention dans le budget de la commune provient du fait qu'elle est l'unique actionnaire de la Société Garage Bourgeois SA et donc susceptible de recevoir un dividende à ce titre.

Le document détaillé ayant été passé en revue, M. F. Savigny parcourt encore d'autres documents remis aux membres du Conseil municipal qui présentent synthétiquement ou analytiquement le budget 2022 et sur lequel le Conseil devra délibérer lors de la prochaine séance.

Le total des charges de CHF 12'043'603.- et celui des produits de CHF 10'886'273.- amène à un déficit de CHF 1'157'330.- auxquels il faudra ajouter la dépense supplémentaire de CHF 3000.- pour les procès-verbalistes décidée lors de cette séance.

M. F. Savigny commente le document intitulé « Informations et analyse du niveau de déficit budgétaire », en rappelant que la commune devrait recevoir dès 2023 des subventions non prévues dans le budget 2022 au total de l'ordre de CHF 310'000.- pour les places de crèche qu'elle subventionne en les mettant à disposition de ses habitants; en 2022, la fête du Bicentenaire constitue une dépense de CHF 300'000.- unique que l'on ne retrouvera pas dans les budgets futurs, au même titre que celle du Livre historique, chiffrée à CHF 50'000. Avec cette analyse on peut en ressortir un niveau « ordinaire » du déficit budgétaire de CHF 497'000.- qu'il faudra réussir à couvrir à l'avenir. M. F. Savigny évoque dans ce contexte quelques pistes d'économies ou d'amélioration de recettes. Un extrait des différentes dispositions de la LAC (loi sur l'administration des communes) a été remis aux membres du conseil municipal pour la préparation de la séance, qui indique les obligations des communes notamment celle de présenter un budget équilibré, et qu'en cas de déficit budgétaire, celui-ci ne peut pas excéder le niveau des amortissements de la commune. Par ailleurs, dans un tel cas de figure, le retour à l'équilibre doit être démontré normalement dans un délai maximum de 4 ans. Toutefois, des dispositions transitoires introduites avec la mise en vigueur en 2020 de la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS) permettent aux communes touchées par cette réforme à présenter, à concurrence du niveau de son impact estimé, des déficits budgétaires pendant 5 ans, sans besoins de démontrer ce retour à l'équilibre. Ce délai a été par la suite, en raison de la situation du COVID-19, prolongé de 5 à 8 ans. Perly-Certoux ne peut pas dépasser un déficit budgétaire de CHF 1'189'000.- pour bénéficier de ces dispositions transitoires, soit l'estimation de la conséquence de la RFFA sur les recettes des personnes morales de la commune.

M. F. Savigny procède ensuite à l'examen du budget des Investissements.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gisiger demande que soit inscrit dans ce budget les WC chimiques, au moins pour le prochain été.

Mme Wasem rappelle que le rapport demandait des WC provisoires pour en vérifier l'utilité, avant d'envisager des infrastructures fixes.

M. Gisiger voudrait qu'un montant soit mis dans le budget pour l'été prochain, à titre de prévoyance.

M. F. Savigny suggère que la Commission des finances examine cet aspect.

M. Cheyroux revient sur le rapport, qui évoquait des WC publics fixes à la Chapelle et au Couvert et demande que les conclusions du rapport de la Commission Environnement soient suivies.

Mme Wasem indique que le Couvert de Certoux dispose déjà d'un WC fixe, qui pourrait être ouvert au public à titre de test. Il n'y a pas de construction à prévoir.

Le Président invite à revenir à l'examen du budget.

Ligne 21-504 – Scolarité obligatoire – Groupe scolaire : étude rénovation : M. V. Savigny souhaite savoir, compte tenu de l'inscription de CHF 250'000.- dans le budget 2021, si les CHF 100'000.- inscrits au budget 2022 sont résiduels ou viennent en plus. M. F. Savigny répond que les montants dépensés pour l'instant dans ce projet l'ont été à charge du crédit pour l'audit technique. Mais il n'y a pas encore eu d'autre délibération et le montant inscrit en 2022 est celui d'une estimation de dépenses pour 2022. Une délibération devra être soumise au Conseil municipal avant de pouvoir engager une dépense.

Le coût total net des investissements projetés se monte à CHF 6'510'300.- que la commune devra financer, compte tenu du faible niveau de son cash-flow, par ses fonds propres ou des emprunts.

A 22h27, le Président lève la séance pour une courte pause.

A 22h38, la séance reprend.

Le Président propose que les tableaux graphiques soient présentés lors d'une prochaine séance. Il invite les membres qui auraient une question de compréhension à la poser directement ou plus tard, par email, à M. F. Savigny.

M. F. Savigny présente encore le document portant sur les amortissements des immobilisations budgétisés pour 2022, qui totalisent CHF 1'308'000.- en chiffres ronds. Ce représente la limite maximale de déficit budgétaire admise par la loi puisque le déficit ne peut pas dépasser le montant des amortissements. M. F. Savigny précise que la commune ayant enregistré d'importants bonis au cours des années passées, a la capacité financière de couvrir un tel déficit budgétaire.

La présentation terminée, M. F. Savigny remercie l'administration communale pour le travail de préparation de ce budget.

L'assemblée applaudit chaleureusement.

E. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Bicentenaire : point de situation

M. Delaude rappelle qu'un comité s'était formé au début de l'année pour essayer de raviver la flamme pour ce Bicentenaire auprès de certaines associations. M. Delaude informe que le Conseil administratif a reçu le matin-même la démission de ce comité *in corpore*. Il annonce vouloir faire un point de situation avec le comité démissionnaire, qu'il remercie pour le travail effectué, mais ajoute que ceci ne remet pas en cause la tenue du Bicentenaire en 2022. L'exécutif ne souhaite pas ouvrir le débat ici, car il veut discuter avec le Comité démissionnaire avant.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Fournier tient juste à donner quelques points, car elle était membre du comité qui a démissionné en bloc. Il y avait deux points d'achoppement qui ont été communiqués au Conseil administratif par courrier, pour lequel le comité n'a pas eu de réponse. Cela a été usant. Le comité a eu l'impression d'amener beaucoup de succès, mais la communication étant très compliquée avec le Conseil administratif, l'impression au final est d'avoir davantage reculé qu'avancé. Même s'il y a rencontre, ces points restent les mêmes, et Mme Fournier doute que tout l'équipe, au nom de qui elle s'exprime, change de position.

M. Delaude indique qu'il répondra plus complètement après la rencontre, mais tient juste à dire que, malheureusement, un courrier avec toutes les réponses aux questions du Comité aurait dû partir le matin même également.

b) Retour de la séance du 7 octobre dernier avec les associations communales

M. Delaude informe sur cette séance qui, initialement, a pour but la réservation des salles pour informer tout le monde des demandes. Avec le logiciel de réservation des salles, ce but est caduc mais la séance est maintenue pour rencontrer les associations et d'échanger sur diverses problématiques. Vingt-sept associations sur les 43 étaient présentes, ce qui signale un succès. Le feedback sur le logiciel est positif, les échanges ont pu avoir lieu et des idées ont émergé, bénéfiques pour elles-mêmes dans le cadre d'organisation des manifestations.

c) ZeroWaste

Mme Wasem informe que l'administration, avec la Commission Environnement ont mis en place des ateliers destinés à informer la population des gestes permettant de ne pas produire de déchets. Une campagne d'affichage avec les associations communales suit pour stimuler au Zéro Déchets.

M. Cheyroux remercie Mme Wasem et Mme Preti pour leur contribution à cette démarche, qui s'appelle aussi « 200kg pour le 200^e de la commune ». Le Zéro Déchets vise à ce que chacun-e apprenne à mieux trier ses déchets et à les diminuer. Il s'agit d'une démarche « d'éducation » et de sensibilisation de notre population à ces déchets. Lui-même à amener son propre contenant pour sa boisson lors des séances du Conseil municipal. Il encourage les membres à informer sur les ateliers et la démarche ZeroWaste.

M. Gisiger signale que la séance des retrouvailles du Conseil municipal n'était pas l'exemple à suivre pour le Zéro Déchet.

Le Président rappelle que les normes sanitaires obligent à avoir chacun sa barquette.

d) Dépassement de crédit pour un achat de verres Perly-Certoux

M. Delaude explique que de nouveaux verres genevois, de 2,5 dl, ont été créés par les vignerons et restaurateurs genevois avec une société qui propose aux communes d'en acquérir. Le Conseil administratif a fait élaborer un modèle avec une gravure de l'écusson de la commune sur le verre et la mention du canton de Genève sur le pied pour les utiliser dans le cadre de manifestations à venir. L'exécutif propose d'en commander 1000 exemplaires, ce qui générerait un dépassement de 1000.- sur la ligne budgétaire 3290.100 – 3110.00.

F. Propositions individuelles et questions

1. Sortie 2022 du Conseil municipal

Le Président informe que la date retenue de la sortie du Conseil municipal en 2022 est le premier week-end de septembre, soit du 2 au 4 septembre 2022.

2. Versements de la solde de sapeurs-pompiers volontaires

M. Delaude souhaite corriger ici un PV du 8 octobre 2020, un point relatif à la solde des sapeurs-pompiers : il avait été dit que la solde était versée à l'Amicale dans le cadre du financement de voyages et autres. Or, depuis 2015, elle est versée directement aux sapeurs-pompiers volontaires, qui en disposent librement ensuite.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3. Information des commissions dans les organes officiels de la commune

M. Mouton demande si les commissions peuvent utiliser les Pages jaunes pour annoncer des événements.

Mme Wasem répond que les Pages jaunes paraissent chaque mois, le Trait d'Union paraît tous les trois mois, et fluctue. Le site internet de la commune est aussi adéquat pour mettre des annonces.

M. Mouton demande qu'on prévoise un peu plus à l'avance la communication aux communiens sur les organes de la commune. Il prend note que c'est possible et veut savoir comment faire, il prend note qu'il faut envoyer les informations à Mme Preti, en charge de la communication.

4. Départ de M. M. Tessari de sa charge de commandant de la Cie des sapeurs-pompiers

M. Blanchard demande ce qu'il en est d'une cérémonie pour la passation du commandement à la tête de la Cie des sapeurs-pompiers, qui a eu lieu en 2018.

M. Delaude répond que l'occasion ne s'est pas présentée comme l'exécutif l'aurait souhaité et qu'à la date concrète de ce passage, le principal intéressé était absent de la commune. Cela a été reporté puis perturbé par le covid. Cela reste à faire. De plus, M. Tessari avait exprimé le souhait de ne pas vouloir de cérémonie très officielle.

5. Passage piéton rte de St-Julien devant le centre médical de Perly-Certoux

Mme Habiakare remercie pour sa demande de réparation de ce passage piéton, faite lors de la précédente séance, à laquelle une réponse a été apportée depuis.

6. Nouvelle agence postale chez Zio

M. Gisiger relate avoir fait passer un courrier à l'exécutif et au Bureau du Conseil municipal d'habitants très mécontents de la situation postale à Perly. Le Postomat est fermé depuis ce jour, ce qui va augmenter encore le mécontentement.

M. F. Savigny se dit surpris de la fermeture du Postomat, le Conseil administratif avait obtenu la garantie de la Poste qu'il serait maintenu. C'est une nouvelle fausse promesse qu'a faite la poste. Il indique que la PostCom a réagi par courrier à la Poste sur l'absence de mise en place de l'accès pour les personnes handicapées. L'ayant reçu en copie, la commune réfléchit à rebondir sur ce courrier.

M. Gisiger estime la position de la Poste lamentable, les habitants sont scandalisés sur cette fermeture.

M. F. Savigny invite M. Gisiger à encourager ces habitants à écrire directement à la Poste, pour appuyer la démarche de la commune en la rendant concrète par des exemples. Il mentionne aussi que les cases postales deviennent payantes, ce qui n'a pas non plus été annoncé.

Répondant à M. Mouton, qui demande à qui les citoyens doivent adresser leur courrier, Mme Wasem invite à écrire à PostCom, avec copie à la mairie.

7. Numérisation des documents de la séance

M. Cheyroux remercie pour l'envoi des documents numérisés pour cette séance, et souhaiterait qu'ils soient tous regroupés en un seul dossier. Il voudrait un système de newsletter pour que les gens qui s'inscrivent reçoivent les informations de la commune automatiquement.

M. Delaude regarde comment cela fonctionne techniquement. Il faut aussi créer une Newsletter, il y a un travail supplémentaire à faire, ce que Mme Wasem confirme. Il faudrait un engagement en personnel pour gérer le tout.

M. Cheyroux précise que mettre en place une information plus agile, dématérialisée, doit être pensé dans un délai de 3 à 4 ans.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

8. Passage des ambulances françaises par la route de Certoux

Mme Ramazzina signale que les ambulances françaises passent maintenant par la route de Certoux à vive allure pour éviter les bouchons de la route de St-Julien. Elle a constaté cela un jour vers 17h mais a constaté cela à plusieurs reprises. Elle rappelle la proximité de l'école.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 23h12.

Le Président
Alan Torselletti

Le Vice-Président
Michel Mouton

Le Secrétaire
Jacques Nierlé